



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ADEME

Question écrite n° 61815

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fonctionnement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Créée en 1990 par la fusion d'anciens établissements, l'ADEME est un établissement public, industriel et commercial placé sous une triple tutelle ministérielle. Or, si les moyens financiers de l'agence ont été multipliés par 2,5 depuis 1995 avec une évolution particulièrement accélérée en 1999 et 2000, si les effectifs budgétaires ont crû de plus de cent postes nouveaux en deux ans depuis 1998, si les crédits de l'ADEME ont augmenté de 53 % avec un budget passant de 1,58 milliard de francs à 2,43 milliards de francs de 1995 à 2000, force est de constater que la dotation budgétaire, largement surévaluée, a conduit l'ADEME à consommer, en 2000, moins de un cinquième de ses crédits de paiement. Il apparaît donc indispensable qu'une clarification des actions et des moyens budgétaires de cet organisme soit effectuée. Aussi lui demande-t-il la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces observations qui sont notamment celles du rapporteur spécial du budget de l'environnement au titre de la commission des finances du Sénat qui a constaté, par ailleurs, la modification à la baisse du barème d'aides aux collectivités locales pour les projets de traitement des déchets.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux ressources de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Dès la période 1995-1998, les relations entre l'Etat et l'ADEME ont été précisées et formalisées dans le cadre d'un contrat d'objectifs, qui a servi de base de référence aux ministères concernés pour le pilotage et pour l'évaluation des actions de l'agence. A partir de 1998, un nouveau contrat pluriannuel a été mis en chantier ; son adoption, qui aurait dû intervenir avant la fin de l'année 2000, a été reportée, d'un commun accord de quelques mois, pour que puissent être prises en compte les orientations retenues par le Gouvernement dans le cadre du « plan national d'amélioration de l'efficacité énergétique ». Le contrat de plan 2000-2006 entre l'Etat et l'ADEME a été signé le 19 juin. Ce document précise tout particulièrement les objectifs concrets que l'agence s'engage à atteindre au cours des années à venir, ainsi que les améliorations qu'elle devra continuer à apporter à son organisation et à ses modalités de gestion, en s'appuyant sur les recommandations récemment formulées par l'inspection générale des finances. Il s'agira en fait pour l'ADEME de poursuivre et d'amplifier les efforts importants qu'elle a d'ores et déjà accomplis, notamment depuis 1998. A cet égard, la ministre insiste sur le fait que l'agence, tout en conservant une rigueur constante dans sa façon d'utiliser l'argent public, a réussi à accroître très considérablement le volume de ses interventions au cours des dernières années : le nombre de dossiers traités est passé de 5 719 en 1997 à 11 540 en 2000, et parallèlement le montant total des aides attribuées est passé de 1 228 millions de francs en 1997 à 2 289 millions de francs en 2000. Il est donc manifeste que l'ADEME, même si ses effectifs ont été renforcés durant la même période de 135 postes, a su se mobiliser pour répondre aux nouveaux besoins. S'agissant du domaine des déchets, qui a été particulièrement concerné par le changement majeur qu'a constitué la suppression des anciennes taxes affectées et leur

remplacement, en tant que ressource de l'ADEME, par des dotations budgétaires, l'agence, en dépit de la baisse du taux des aides décidée en mai 1999, a vu le montant de ses interventions croître de manière significative. Les engagements (c'est-à-dire les conventions signées avec ses partenaires) étaient dans ce domaine de 457 millions de francs en 1997. Ils ont atteint le chiffre exceptionnellement élevé de 1 584 millions de francs en 1998, et se sont maintenus à 978 millions de francs en 1999 et 963 millions de francs en 2000. Quant aux paiements, ils suivent, avec un décalage qui tient à la nature même des opérations financées, l'évolution des engagements.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61815

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3176

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3977